



Ville de
Sainte Maxime

Direction du Commerce de l'Évènementiel et du
Tourisme
Occupation du Domaine public
Affaire suivie par Madame V. LAYE
Tel : 04.94.79.42.65/69
Courriel : odp-placiers@ste-maxime.fr

FÊTE FORAINE DE LA FÊTE DU MIMOSA

Installation le 31 janvier à partir de 15h00

Libération le 6 février 2020 jusqu'à 20h00

BULLETIN DE PARTICIPATION

A nous retourner avant le 18 janvier 2020
(de préférence par courriel à : odp-placiers@ste-maxime.fr)

Je soussigné(e)

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :
.....

TELEPHONE : **EMAIL :**

NOM DE L'ATTRACTION OU DE LA BOUTIQUE :

METRAGE :

CARAVANE D'HABITATION : oui non

(stationnement sur le parking des « Bosquette »)

INSTALLATION DESIREE : (sous réserve des possibilités)

Type	Tarifs 2020	Quantité
Manège inférieur ou égal à 30 m ²	86,80 € la semaine	Nb de manège :
Manège supérieur à 30 m ²	134,80 € la semaine	Nb de manège :
Stand forain, le ml/jour	14,30 € x nb de ml	Métrage total :
Caravane d'habitation	47,80 € la semaine	Nb de véhicule :

FAIT A : **DATE :**

SIGNATURE DE L'INTERESSE(E) :

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE

- ✓ Justificatif d'inscription au Registre de Commerce (de moins de 3 mois) en original ;
- ✓ La carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante en cours de validité (photocopie),
- ✓ L'attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle,
- ✓ Le certificat triennal du contrôle du manège délivré par un organisme de contrôle,
- ✓ Copie de la carte grise (immatriculation du camion et le cas échéant de la caravane)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE